

Le 01 avril **DEUX MILLE VINGT ET UN**, à vingt heures, Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Espace Partagé de Guenrouët, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MOGAN, Président.

Convocation : 26 mars 2021

Nombre de membres :

En exercice :	42
Convoqués :	42
Présents :	37
Procuration :	03
Absents :	02

Ont répondu à l'appel :

Crossac :

M. Olivier DEMARTY, Olivier FONTENEAU
Mmes Marie-Anne PIED, Laurette LEMESTRE

Drefféac :

MM. Philippe JOUNY, Daniel CHATEAU
Mme Valérie LAMACQ.

Guenrouët :

MM. Frédéric MILLET, Teddy LE SOLLIEC, Sylvain ROBERT
Mme Véronique PATE-PONDAVEN

Missillac :

MM. Jean-Louis MOGAN, Didier BROUSSARD,
Mmes Audrey CHATAL, Caroline GERGAUD, Claudine GUILLET.

Pont-Château :

MM. Joël DEMY, Philippe ROUAUD, Stéphane MEREL, Erwan TANNEAU
Mmes Danielle CORNET, Sylvie MORAND, Sylvie FUSELLIER, Eliane RENAUT, Muriel MAHE

St Gildas des Bois :

MM. Jean-François LEGRAND, François ROUSSEAU, Jean-Philippe BONOUVRIER,
Mme Dominique FRASLIN.

Ste Anne sur Brivet :

MM. Jacques BOURDIN, Jean-Pierre MEIGNEN,
Mmes Karine HERVY, Nadine COUERON.

Ste Reine de Bretagne :

MM. Michel PERRAIS, Jean-Pierre QUERAUD,

Sévérac :

M. Didier PECOT,
Mme Emilie TRANCHANT.

Absents :

M. Jean-François VIGNARD
M. Stéphane POILVÉ
Mme Céline GANACHEAU
Mme Françoise CRAND
Mme Nathalie BAUDOUIN

donne procuration à	M. Jean-Louis MOGAN	pour voter en son nom
donne procuration à	Mme Danielle CORNET	pour voter en son nom
donne procuration à	M. Jean-Pierre QUERAUD	pour voter en son nom

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 25 février 2021,
- 2- Comptes de gestion 2020 (Jf.VIGNARD),
- 3- Comptes administratifs 2020 (Jf.VIGNARD),
- 4- Reprise des résultats du Budget Transport au Budget Principal (Jf.VIGNARD),
- 5- Affectations des résultats 2020 (Jf.VIGNARD),
- 6- Vote des taux de fiscalité (Jf.VIGNARD),
- 7- Taxe GEMAPI (Jf.VIGNARD),
- 8- Budget primitifs 2021 et subventions aux associations (Jf.VIGNARD),
- 9- Etat des admissions en non valeurs et créances éteintes (Jf.VIGNARD),
- 10- Subvention Plan de Relance – Région Pays de la Loire – Piscine de Guenrouët (Jf.VIGNARD),
- 11- Lignes directrices de gestion – avancement de grade (F. IMBEAUD)
- 12- Majoration des heures complémentaires (F. IMBEAUD)



13- Modification du tableau des effectifs (F. IMBEAUD)

14- Convention gestion intégrée des boues - STEP du SMAHB, de la CCPSG et de la CCES (P.JOUNY),

15- Renouvellement convention assistante technique Guenrouët – CCPSG (P.JOUNY),

16- Engagement de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) (D.CORNET),

17- Tarifs 2021-2022 de l'Ecole de Musique Intercommunale (EMI) (D.FRASLIN),

18- Renouvellement convention Musique Danse 44 (D.FRASLIN),

19- Délégation du conseil au bureau communautaire (Jl.MOGAN).

~~~~~

M. Jean-Philippe BONOUVRIER est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'appel. Il est dénombré 37 conseillers communautaires présents, 03 procurations. Il est constaté que la condition de quorum est remplie. Le Conseil communautaire peut donc délibérer.

#### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 février 2021**

Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 25 février 2021.

#### **Délibération 2021-020 Comptes de gestion 2020**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Comptable du Trésor, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves.
- approuve les comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2020.

#### **Délibération 2021-021 Comptes administratifs 2020**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2020, lesquels peuvent se résumer comme précisé ci-dessus ;
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- décide de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- approuve les comptes administratifs 2020, en conformité avec les comptes de gestion du comptable, visés et certifiés exacts dans ses résultats par le comptable supérieur.
- 

#### **Délibération 2021-022 Reprise au budget principal des résultats 2020 du budget transports**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'affecter au Budget principal 2021 le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2020 du budget transport soit un excédent de fonctionnement à l'article 7788/01 en recettes de fonctionnement pour un montant de 119.723,43 €.
- d'affecter au Budget principal 2021 le résultat d'investissement constaté au Compte Administratif 2020 du budget transport soit un excédent d'investissement à l'article 1068/01/ONA en recettes d'investissement pour un montant de 5.508.99 €.



### **Délibération 2021-023 Affectation des résultats 2020**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 constaté au budget principal en excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068/01 pour un montant de 2.119.812,21 €.
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 constaté au budget environnement-déchets en excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068 pour un montant de 30.159,14 €.
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 constaté au budget Spac-dsp en excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068 pour un montant de 654.628,21 €.
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 constaté au budget Spac-régie en excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068 pour un montant de 244.802,65 €.

### **Délibération 2021-024 Vote des taux de fiscalité 2021**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à la majorité absolue, (1 vote contre - Madame Claudine GUILLET ; 3 abstentions - Mesdames Marie-Anne PIED, Laurette LEMESTRE et Monsieur Olivier FONTENEAU), le Conseil communautaire :

- Fixe les taux de fiscalité 2021 selon les modalités suivantes :
  - o Taxe additionnelle FNB : 2,64%
  - o Taxe foncière sur propriétés bâties : 3,03%
  - o Cotisation foncière des entreprises : 26,45%

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de mettre en réserve, en totalité, la différence positive qui sera constatée entre le taux maximum de CFE de droit commun et le taux de CFE voté par l'EPCI ;
- d'autoriser M. le Président à engager toutes démarches correspondantes.

### **Délibération 2021-025 Taxe GEMAPI 2021**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- de fixer à 237. 000,00 € le montant de la Taxe GEMAPI au titre de l'exercice 2021 ;
- d'autoriser M. le Président à engager toutes démarches correspondantes.

### **Délibération 2021-026 Budgets primitifs 2021**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve le budget primitif 2021 du budget général, ainsi que les budgets annexes-rattachés pour l'exercice 2021 ;
- décide que ces budgets sont votés, conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement pour les budgets Zones d'Activités, Développement Economique, Spanc, Spac Dsp et Spac Régie, et par nature et par chapitre en fonctionnement et par nature et par opération en investissement pour les budgets Principal et Environnement-déchets
- autorise M. le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

### **Délibération 2021-027 Admissions en non valeurs et créances éteintes**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- émet un avis favorable à la proposition d'admission en non-valeur des créances dont le détail est annexé à la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.



**Délibération 2021-028 Demande de subvention Plan de Relance - Région des Pays de la Loire – Reconstruction piscine de Guenrouët**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant : Dépenses 3 067 071 € - Subvention Région (CTR 2020) : 582 000 €, Subvention Plan de relance Région : 429 000 € - Autofinancement : 2 056 071 €
- Autorise M. le Président à déposer une demande de subvention relative à ce dossier auprès de la Région Pays de la Loire au titre du plan de relance.

**Délibération 2021-029 Lignes directrices de gestion-avancement de grade**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve la grille des critères d'avancement de grades selon les Lignes Directrices de Gestion définies en annexe à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches y afférents.

**Délibération 2021-030 Majoration des heures complémentaires**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Décide d'appliquer la majoration des heures complémentaires à compter du 1er avril 2021,
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches y afférents.

**Délibération 2021-031 Modification du tableau des effectifs**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve les suppressions, créations et modifications de postes permanents à temps complets et non complets ci-dessus exposées, ainsi que les modifications de temps de travail pour certains agents communautaires.
- Approuve le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, tel qu'il résulte de ces modifications ;
- Autorise M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération et à engager toutes démarches correspondantes.

**Délibération 2021-032 Convention intégrée et valorisation des boues produites par les STEP convention de groupement pour étude de faisabilité**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le contenu de la convention constitutive d'un groupement pour le choix d'un prestataire dans le cadre d'une étude de faisabilité de la gestion intégrée et de la valorisation des boues produites par les stations d'épuration du syndicat mixte d'assainissement du Haut Brivet et des Communautés de communes de Pont-Château -Saint-Gildas-des-Bois et Estuaire & Sillon.
- Désigne le syndicat mixte d'assainissement du Haut Brivet comme pilote responsable du groupement
- Autorise le président ou le vice-président délégué à signer tous les documents afférents à la présente décision.

**Délibération 2021-033 Assainissement collectif - renouvellement convention assistante technique Guenrouët**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le contenu de la nouvelle convention,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.



**Délibération 2021-034 Engagement de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de :

- lancer l'élaboration d'un nouveau PLH,
- d'approuver les modalités de concertation ci-dessus exposées,
- autorise Monsieur le Président à réaliser les études nécessaires à l'élaboration du PLH, à engager toutes les démarches s'y rapportant.

**Délibération 2021-035 Tarifs 2021-2022 de l'Ecole de Musique Intercommunale (EMI)**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Fixe les tarifs de l'Ecole de Musique intercommunale applicable au 1er septembre 2021 suivant la grille tarifaire figurant en annexe,
- Approuve les conditions générales proposées.

**Délibération 2021-036 Convention d'adhésion à Musique et Danse en Loire-Atlantique au titre du dispositif musique et danse à l'école**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

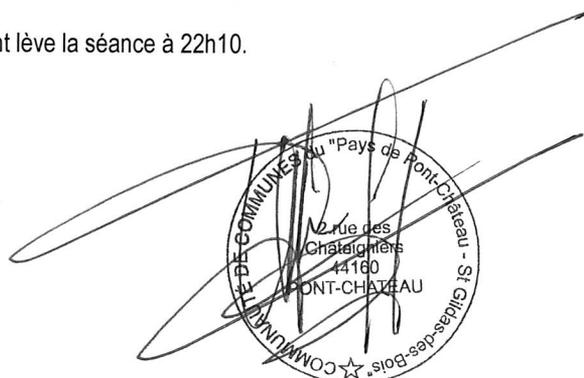
- Approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes à Musique et danse en Loire-Atlantique, au titre du dispositif d'éducation artistique « Musique et Danse à l'école ».
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention

**Délibération 2021-037 Délégation d'attribution de compétences du Conseil au Bureau Communautaire**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Décide, en complément de la délégation accordée à M. le Président par délibération en date du 15/06/2020, de déléguer au bureau communautaire les attributions suivantes :
  - L'approbation et l'autorisation de signature de la convention d'adhésion au Programme Petite Ville de Demain
  - L'approbation et l'autorisation de signature du protocole d'intention du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
  - L'autorisation de signature des compromis, actes authentiques et tous documents se rapportant à des cessions de terrain dans les zones d'activités économiques
  - Solliciter des subventions en lien avec les programmes d'investissements inscrits au BP ou liés au fonctionnement des services communautaires
  - L'approbation de modification simplifiée du PLU de la commune de Sainte-Reine de Bretagne

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h10.



Le Président,  
Jean-Louis MOGAN